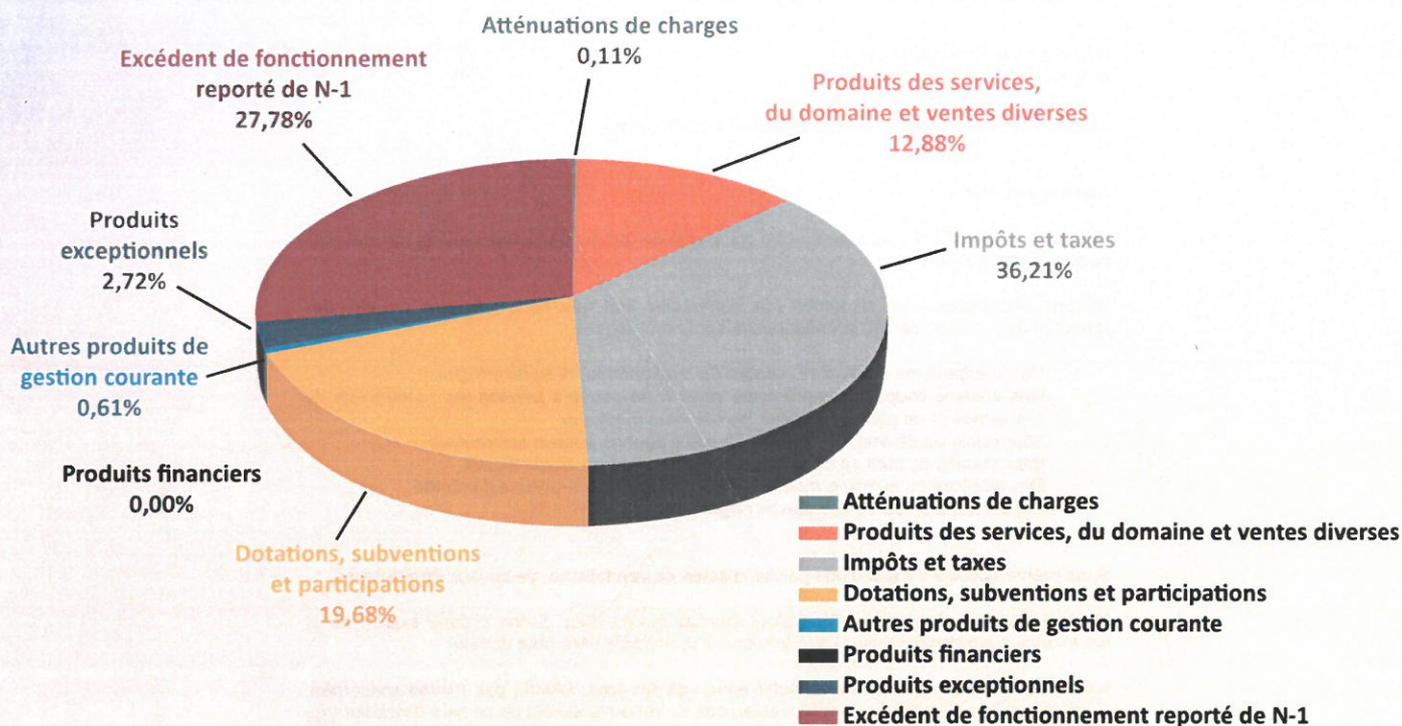


En cette période de forte inflation et pour ne pas accroître les difficultés financières des habitants, le conseil municipal du 24 mars 2023 a décidé de ne pas augmenter la part communale des impôts (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti).

La dernière augmentation a été effectuée en 2018 soit il y a 5 années.

## RECETTES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT



## DÉPENSES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

